



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY.

Les Conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Nathalie LAURENT, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Maria METAIS,

Etaient absents à l'ouverture de séance : Cyril BECQUET, Christian BERARD, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Raymond PETIT, Gilles COTTENCIN.

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Raymond PETIT donne pouvoir à Gérard LOUVET
Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Mylène SABOURIN

Membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 19

Présents : 12 – Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Annick NOURRY

Date de la convocation : 13 Mars 2017

Date d'affichage : 13 Mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant qu'un Conseil Municipal plus particulièrement dédié au budget se déroulera le lundi 10 Avril 2017.

.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 Février 2017

Monsieur BASCHET précise que la parcelle formant la Rue du Château cadastrée G 509 est divisée en une partie afférente au domaine public et une autre afférente au domaine privé.

Le Maire répond que ce point a été pris en compte lors du dernier Conseil municipal.

Approbation du compte rendu du 28 Février 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Conseil d'administration du C.C.A.S :

Monsieur le Maire indique qu'il faut absolument se mettre en conformité avec ce service car il a été remarqué, une fois encore, beaucoup d'anomalies et d'irrégularités depuis de nombreuses années.

Les membres nommés doivent être au même nombre que les membres élus.

L'absence de Monsieur Cyril BECQUET pour raisons professionnelles est compensée par la nomination de Madame Maryse MARTIN.

Monsieur le Maire remercie Madame Lucette GUILLARD pour son implication et son efficacité en tant que Présidente du Comité des anciens ainsi qu'en tant que membre du CCAS nommé. Les deux postes étant incompatibles juridiquement nous devons revoir la composition du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Maire rappelle ainsi la composition des 4 membres élus :

Madame Annick NOURRY, Madame Nathalie LAURENT, Madame Maryse MARTIN et Madame Florence LE BOÏTE.

Les 4 membres nommés des organismes qui seront contactés :

Madame VIGNERON de l'ODE

Madame BARBERYE de la CROIX ROUGE

Madame SIMON du CLIC SOUTIEN

Madame DOMINIAK de la MDS

Madame METAIS donne lecture de la législation et des différents représentants d'associations qui devraient composer les membres nommés. Madame NOURRY approuve mais indique que pour des raisons de délais, il a fallu agir au plus vite.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au Jeudi 30 Mars à 14 h 30 en Mairie.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

3 – Elections Présidentielles :

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles et demande aux membres du Conseil de choisir le créneau horaire qui leur convient.

8 h – 10 h 30 : Pascal POMMIER – Raymond PETIT – Annick NOURRY – Michel BERTHELOT

10 h 30 – 13 h : Gérard LOUVET – Nathalie LAURENT – Gilles COTTENCIN – Annie MEREL

13 h – 16 h : Pascal POMMIER - Mylène SABOURIN – Maria METAIS – Annick NOURRY

16 h– 19 h : Jean-Pierre HERAULT – Florence LE BOITE – Maryse MARTIN – Bruno BASCHET

TOUR DE TABLE :

Monsieur HERAULT fait part de la démolition d'une petite partie de la maison « Poisson » pour la préparation de la dalle du transformateur électrique, afin de l'implanter sur le domaine communal.

Le permis de démolir a été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé avec un technicien d'ENEDIS pour le 24 mars à 11 heures

Monsieur LOUVET rajoute que la date butoir est fin Avril et qu'il faut être prêt pour cette date.
Monsieur le Maire indique qu'après négociation les frais seront pris en charge par ENEDIS.

Monsieur HERAULT et Madame NOURRY sont dans l'attente d'un rendez-vous avec le CAUE pour avis, sollicité pour l'espace destiné en parking à l'emplacement de la maison « Poisson ».

Monsieur HERAULT fait part du projet d'aménagement de l'ancien préau dans la cour de la mairie. Il convient de fermer 2 travées supplémentaires pour une partie en local de rangement et une autre pour archivage. La toiture et les gouttières sont en très mauvais état. Madame NOURRY a fait la déclaration de travaux qui a été transmise aux Bâtiments de France.

Monsieur LOUVET ajoute que l'architecte conseil de la commune avait fait remarquer depuis plusieurs années que le plancher du deuxième étage de la mairie servant de pièces d'archives, est assez faible et que le transfert desdites archives pourrait en effet soulager ce plancher.

Une réunion de la Commission Etudes et Projets sera prévue en suivant, dès retour et avancement desdits projets.

Madame SABOURIN indique que tout se passe bien concernant le transfert des Offices de Tourisme et de leur mise à disposition de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing. Un état des lieux a été réalisé le 16 Mars pour Egreville. La salle du premier étage reste à la commune. Un protocole sera signé avec le Président. Une réunion est prévue le 23 Avril prochain. Les toilettes publiques resteront communales.

Monsieur LOUVET a constaté que la toiture de la bibliothèque et de la cantine est à refaire. Elle a été faite il y a 40 ou 50 ans. Les tôles et les gouttières sont en très mauvais état. Des devis vont être demandés pour la réfection totale de la couverture.

Monsieur LOUVET poursuit par l'étanchéité de la toiture de l'école Massenet.

Il annonce que le devis de l'entreprise ECOBAT est le meilleur rapport qualité/prix (environ 17000€ à prévoir).

Monsieur LOUVET continue avec la Maison médicale et signale quelques petits soucis avec une entreprise qui n'a pas refermé les velux et une autre qui ne respecte pas trop le travail des autres.

Monsieur LOUVET informe que les baies vitrées sont posées.

Monsieur BERTHELOT donne explications de la volonté du SMETOM de voir enterrer les poubelles. Pour bien faire, il conviendrait d'en disposer 5 à 6 de 2 à 4 m³. Une pour 500 à 600 habitants. Modules containers de 3 bacs [1 pour les OM – 1 insonorisé pour le verre – 1 pour les produits recyclables].

Monsieur BERTHELOT rappelle que dans le temps, il ne se fera plus de ramassage en porte à porte. Il précise également qu'il avait été envisagé la possibilité de disposer de ce système à l'entrée de la Rue du Château, il y a quelques années, lors de la réfection de la Place Massenet car, à certains endroits, les camions ne peuvent pas toujours faire demi-tour et que les marche-arrière sont interdites.

Un rendez-vous avec le Président du SMETOM pourrait se faire pour plus de précisions.

Madame BARDOUX s'interroge sur l'impact de la taxe Ordures Ménagères ?

Monsieur BERTHELOT lui apporte quelques précisions.

Madame NOURRY fait remarquer qu'un panneau d'affichage a été installé par les services techniques, proche de la salle des fêtes, en bordure de l'allée de l'école maternelle et est à destination des associations.

Monsieur le Maire termine avec le dossier de la vidéo-protection. Il précise qu'il a eu un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet pour la subvention.

La séance est levée à 19 h 40.